Longueur parcours
▸ 2ème catégorie : 8,3 Km

Pêche 2e Catégorie

URNE Union Réciprocitaire du Nord Est

02 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

AAPPMA «Le Brochet Carlésien» de CHARLY-SUR-MARNE
Actualisation : Saison 2024

Domaine public / Réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
- Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX Réserve 25m-50m — Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)
- Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

La pêche n'est pas autorisée des deux berges.
Les linéaires de couleur bleu clair (rive gauche de la Marne, secteur aval) ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA.

Dépositaires

- **Café «Le Champenois»**
  51, Grande Rue
  02310 CROUTTES-SUR-MARNE
  Tél.: 03.23.82.15.37
- **Café «Chez Tiphaine»**
  88, Rue Emile Morlot
  02310 CHARLY-SUR-MARNE
  Tél.: 06.75.26.20.26